

Garantie Electric Motion - 2015

Par la présente, ELECTRIC MOTION garantit que le produit est exempt de défauts de matière et de fabrication à la date de livraison pour une période d'un an à compter de cette même date, y compris la batterie, exception faite des cellules garanties pour une période de 1000 cycles limitée à 2 ans.

Si, au cours de la période de garantie, le produit s'avère défectueux en raison d'un défaut de matière ou de fabrication, ELECTRIC MOTION, procédera gratuitement à la réparation ou au remplacement (à l'appréciation d' ELECTRIC MOTION) du produit ou de ses pièces défectueuses, sous réserve des conditions ci-dessous.

ELECTRIC MOTION se réserve le droit de remplacer les pièces ou produits défectueux par des pièces ou produits neufs ou révisés en usine. L'ensemble des pièces et produits remplacés deviendra la propriété d' ELECTRIC MOTION.

Cette garantie s'applique uniquement si le produit défectueux est présenté durant la période de garantie, accompagné de la facture ou du reçu d'origine (sur lesquels sont indiqués la date de livraison et le numéro de série).

ELECTRIC MOTION se réserve le droit de refuser l'application gratuite de la garantie si ces documents ne sont pas présentés ou s'ils sont incomplets ou illisibles. Cette garantie ne sera pas applicable si le nom du modèle ou le numéro de série figurant sur le véhicule a été modifié, effacé, supprimé ou rendu illisible.

Clause de réserve de propriété : "Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui seront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur."

Transfert des risques et assurance : "Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert en possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées."

Conditions de garantie

S'il est procédé à la réparation du véhicule par le client, ELECTRIC MOTION ne supportera pas le coût de la main d'œuvre. Cette garantie ne couvre pas les frais de transport aller de la pièce ni les risques associés aux trajets et transports. Elle couvre par contre le trajet de retour chez le client.

Dans le cas de pièces défectueuses, les pièces sont commandées par le client, puis envoyées et facturées par la société ELECTRIC MOTION

Si la pièce défectueuse est prise en garantie, ELECTRIC MOTION renvoie au client une pièce de remplacement. ELECTRIC MOTION se réserve le droit de remplacer les pièces ou produits défectueux par des pièces ou produits neufs ou révisés en usine.

L'ensemble des pièces et produits usagés et/ou défectueux, et qui auront été remplacés, deviendront la propriété d' ELECTRIC MOTION.

Après acceptation de la garantie ELECTRIC MOTION procédera au remboursement du prix de vente de la pièce défectueuse, le dit remboursement prenant la forme d'un avoir venant en déduction des factures en cours.

La garantie ELECTRIC MOTION s'applique au véhicule. Par conséquent, le transfert de sa propriété ne modifie pas les conditions d'applications de cette garantie.

Pour bénéficier de la garantie, l'utilisateur devra obligatoirement justifier des contrôles et révisions **conformément au manuel du propriétaire** qui justifie que les opérations d'entretien préconisées par le constructeur ont été effectuées. (*Chaque moto neuve est accompagnée d'un manuel du propriétaire*).

Les travaux de réparation sous garantie doivent être effectués sous la responsabilité et dans l'atelier ELECTRIC MOTION ou dans les ateliers d'un mécanicien ayant suivi la formation initiale en notre usine.

Clause de réserve de propriété : "Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui seront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur."

Transfert des risques et assurance : "Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert en possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées."

Exclusions de la garantie

La garantie ELECTRIC MOTION ne couvre pas les cas suivants :

- Les pièces d'usure normale : pneumatiques, câbles, poulies, courroies, chaînes couronne et pignons, plaquettes et mâchoires de frein, joints divers.
- Les casses ou dégradations liées aux chocs, chutes, frottements intensifs.
- Les frais d'entretien, travaux de révisions de maintenance périodiques.
- Les ingrédients, ainsi que ceux afférents au dépannage (comme par exemple immobilisation du véhicule, télécommunications, la subsistance, le couvert, frais de déplacement), les dégâts subis par les biens ou marchandises transportées, et les autres préjudices financiers (comme par exemple la perte de jouissance, perte de revenus, perte de temps et similaire).
- Les détériorations ou défauts résultant d'une utilisation, d'installation, d'un fonctionnement ou d'une manipulation du produit non conforme à l'utilisation prévue, ou aux instructions d'installation et d'utilisation d'ELECTRIC MOTION
- Un entretien du produit non conforme aux instructions d'ELECTRIC MOTION
- Une installation ou une utilisation du produit non conforme aux normes ou réglementations techniques ou de sécurité.
- L'utilisation du produit avec des logiciels non fournis ou incorrectement installés,
- L'utilisation du produit avec des accessoires dont le type, l'état et les normes ne répondent pas aux prescriptions d'ELECTRIC MOTION.
- Les réparations effectuées ou tentées par des personnes autres que les réparateurs ELECTRIC MOTION ou mécaniciens ayant suivi la formation initiale.
- Les modifications ou adaptations effectuées sans l'accord écrit préalable d'ELECTRIC MOTION, y compris :
 - La mise à niveau du produit au-delà des spécifications ou fonctionnalités décrites dans le mode d'emploi,
- La moto a été utilisé de manière anormale (par exemple : surcharges même passagères, entreposage effectué dans de mauvaises conditions, etc.)
- Les modifications apportées au produit pour qu'il soit conforme aux normes techniques ou de sécurité, nationales ou locales, en vigueur dans tout pays autre que ceux pour lesquels le produit a été conçu et fabriqué à l'origine
- La négligence

Clause de réserve de propriété : "Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui seront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur."

Transfert des risques et assurance : "Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert en possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées."

- Les accidents, les incendies, les liquides, les produits chimiques, les autres substances, les inondations, les vibrations, la chaleur excessive, une aération inadéquate, les surtensions, une alimentation électrique excessive ou inadéquate, les radiations, les décharges électrostatiques, y compris la foudre, d'autres forces et effets externes.

IMPORTANT

L'emploi de pièces non d'origine ELECTRIC MOTION ou modifiées élimine systématiquement toute possibilité de recours de garantie. Il en est de même en ce qui concerne les modifications internes des paramètres électroniques de votre véhicule.

De plus, ces modifications tendant à augmenter la puissance et/ou la vitesse entraînent la responsabilité du propriétaire.

Dans l'hypothèse où un produit s'avérerait défectueux pendant la période de garantie, veuillez prendre contact avec le service technique de la société ELECTRIC MOTION (04 67 41 10 90 et/ou emotion.sav@gmail.com).

Avant d'utiliser votre moto électrique, nous vous recommandons de lire attentivement le mode d'emploi dans lequel vous trouverez toutes les précautions d'usage.

Clause de réserve de propriété : "Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui seront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur."

Transfert des risques et assurance : "Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert en possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées."